

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce deuxième conseil de la nouvelle législature, la présidente salue la présence de :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs du public et de la presse

▪ Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 20h07

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : M. Baumgartner Jonas
 M. Christinet Jérôme
 M. De Garrini Yves
 M. Galibourg Gabriel
 Mme Lohri Amandine
 M. Magnenat Benjamin
 M. Ott David
 M. Tirvaudey Gilles

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

41 membres présents
8 membres excusés
1 membre non excusé

▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 22
Le nombre de conseillers présents est de 41
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 40

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

- **Communications de la présidente**

Mme la présidente informe qu'elle a été conviée, ainsi que la présidente de la commission de gestion, le président de la commission des finances et la secrétaire, à une séance de formation organisée par la préfecture. On s'est retrouvé avec d'autres communes, plus au moins comme nous, ou avec de grandes communes comme Gland ou Nyon. Il est toujours intéressant de partager et discuter avec d'autres présidents, les commissions de gestion ou des finances, pouvoir se comparer et finalement constater qu'à St-Cergue, on est bien bâti. Nos procédures, ainsi que tout ce qui est exigé par la préfecture est bien suivi, malgré parfois quelques erreurs de jeunesse que nous avons pu avoir au départ. Notre conduite est bonne et je pense que c'est nécessaire de l'entendre, car c'est chacun de vous qui participez aux conseils qui portés beaucoup de choses à ce bureau, à notre syndic et aux municipaux, et donc c'est grâce à vous tous que St-Cergue est si bien bâti.

Lors de notre dernier conseil, je n'ai pas remercié M. Michel Gallay, qui est encore là à nous donner des coups de main pour tout ce qui est des enregistrements des conseils, ainsi que pour tout ce qu'il a fait pendant plus de 2 législatures, env. 11 ans. Il a commencé bénévolement en remplacement d'un de nos anciens municipaux. Je vous prie de le remercier chaleureusement par un fort applaudissement. Et je souhaite la bienvenue et bonne chance à Mme Laurence Gilardi, qui ce soir prend la relève, merci d'avance pour tout ce que vous allez nous apporter.

La présidente n'ayant plus d'autre information, ni correspondance concernant le conseil communal, passe au point suivant

N'ayant pas reçu d'autre modification sur le PV du 6 septembre 2016, nous allons passer à

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 6 septembre 2016 et modification du procès-verbal de la deuxième partie de l'assermentation du 9 juin 2016**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le PV du 6 septembre, ainsi que la modification du PV de la deuxième partie de l'assermentation du 9 juin

- **D'accepter par :** **37 voix pour**
- **00 voix contre**
- **03 abstentions**

- **Information de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

La présidente passe la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Bienvenue dans cette petite salle où nous inaugurons de nouvelles chaises. Certaines dames ont pu constater qu'elles ne touchaient pas par terre, la prochaine fois que nous utiliserons ces chaises, il faudra porter des semelles plus hautes. Nous en sommes à la deuxième édition, la première nous avait été livrée dans la mauvaise couleur et maintenant, la hauteur n'est pas adéquate. Il espère que nous avons assez chaud dans cet espace restreint et nous présente

Future école/UAPE

Pour la future école/UAPE du Vallon, nous avons déjà beaucoup avancé sur l'école. La situation en octobre 2016 : les plans sont prêts, la mise à l'enquête a été faite sur le bâtiment à 8 classes, c'est-à-dire 4 étages, soit l'emprise maximale. Cette variante va être présentée prochainement à l'AISGE, nous avons fait un préavis d'intention d'achat qui est en cours. Nous étions dépendant de la décision de la commune d'Arzier-Le Muids, quant à la construction d'une école à Le Muids, qui comprendrait 14 classes pour les élèves de 5 à 9 Harmos. La commune d'Arzier a décidé de construire cette école. Elle a voté le crédit d'étude de 2 millions pour une école qui vaut 35 millions, nous sommes dans un autre ordre de grandeur et nous allons donc construire la petite version de l'école ici à St-Cergue, c'est-à-dire : 3 étages, 6 classes pour 5,7 millions. En ce moment, notre architecte est en train de faire les appels d'offres. Nous avons déjà choisi pas mal de choses pour la nouvelle école et le crédit de construction vous sera demandé, probablement en mars 2017. Nous viendrons avec une demande pour quelques millions pour construire cette école. Ensuite cette école sera construite à partir de l'été 2017 jusqu'à fin 2018. Le projet initial de cette future école consistait à avoir ici au Vallon une école avec dessous un parking souterrain et même le chauffage à distance (CAD) qui se trouve ici dans ce bâtiment. Il a 25 ans, il est obsolète, il n'a pas de filtre à particules, qui maintenant est exigé, et nous vous voulions le mettre dans la nouvelle école. Nous étions venus, l'année passée, avec un crédit d'étude de passé 1 million qui comportait l'école, l'UAPE, le parking et la chaufferie, mais qui ne comprenait pas les modifications du Vallon. Que sont ces modifications du Vallon ? Comme l'école va être construite ici en face de la cour, nous avons pensé que ce serait bien que les élèves aillent directement, par ce couloir, dans la salle de sport et pour cela, nous devons les faire entrer dans le bâtiment par le local qui comporte les loges actuellement. Ces loges ne sont quasiment jamais utilisées et à la limite on pourrait en garder une sur les deux qu'il y a et on pourrait aménager une nouvelle entrée. Elle aurait l'avantage de clarifier comment rentrer dans le Vallon. L'entrée principale sera sur la face principale, la face est. Vous voyez en tout petit que le crédit d'étude est insuffisant. Pourquoi est-il insuffisant ? Parce qu'au lieu d'avoir un seul bâtiment, nous en avons deux. Je vous présenterai le parking tout à l'heure. Nous avons deux bâtiments complètement différents, qu'on peut échelonner dans le temps pour la construction, ils ne seront pas construits en même temps, afin que nous puissions les gérer séparément. Notre architecte est déjà venu vers nous pour nous informer qu'il a déjà dû travailler sur le Vallon, sur la version d'un parking qui n'est plus sous l'école, mais qui maintenant est ailleurs.

Du coup, on est plus du tout dans le projet initial et nous allons avoir besoin d'une rallonge de crédit, qui a été évalué à la louche à env. CHF 300'000.-

Parking

Le parking a aussi beaucoup voyagé, et il se trouve maintenant à l'emplacement actuel du parking de La Licorne, qui est en tout venant, où il y a les entrées du parking de La Licorne. Nous avons déjà pris contact avec les copropriétaires de la PPE et nous avons prévu une séance d'information le 1^{er} novembre à 17h. Vous êtes également les bienvenus, si vous voulez venir, mais ils auront à peu près la même présentation que vous allez avoir.

Bâtiments

Je suis toujours responsable des bâtiments. Nous avons changé toutes les barrières de sécurité du Vallon (préavis 07/2016). En ce qui concerne, la rénovation du temple, elle avance à grande vitesse. Les problèmes d'infiltration d'eau ont été résolus, maintenant nous en sommes à la pose d'un chauffage à pellets, avec un circuit hydraulique. Le circuit hydraulique est déjà posé, il n'y a plus qu'à le connecter à une chaudière et ensuite, nous allons aussi isoler les plafonds du temple, afin que la chaleur produite soit stoppée en haut, les plafonds étant en planches. Ce sera fait cet automne.

En septembre 2016, vous avez voté (préavis 19/2016) le goudronnage du parking de Basse-Ruche. Il a été fait, en même temps que la réparation des routes dans le village. Nous avons profité que l'entreprise Camandona était sur place pour le faire.

Présentation du parking Voici à quoi va ressembler le nouveau parking. Ici vous avez le bâtiment de La Licorne, avec son propre parking qui se trouve au niveau + 1 actuellement et notre parking, comme vous le savez, pour des raisons de coûts, nous n'allons pas excaver de grandes quantités de terre, mais allons le poser, à peu près où il y a le parking maintenant, on va juste raboter et le poser à côté de La Licorne. De ce fait, nous nous trouvons devant l'entrée du 1^{er} étage (au rez de notre futur parking et au 1^{er} de celui de La Licorne). Comment va-t-on aller au niveau inférieur du parking de La Licorne ? Depuis notre premier étage, nous allons aménager une rampe qui va descendre et les voitures pourront aller au parking de La Licorne. Je vous rappelle que ce parking appartient à la commune, et en même temps est un abri PC. Notre architecte a fait plusieurs versions : cette rampe se trouvait aussi à l'extérieur du bâtiment, avec une tranchée couverte. Nous avons pensé que c'était une très mauvaise idée de faire une tranchée couverte, à cause de l'hiver et du déneigement. C'était juste ingérable de faire ça.

Je reviens à l'étage du rez du futur parking, mais déjà niveau 1 de La Licorne.

Au rez, vous avez 15 places temporaires, elles serviront de dépose-minute pour les mamans qui amènent leurs enfants à l'école, comme elles le font déjà maintenant pour ceux qui vont à Jean-Jacques Rousseau. Les enfants iront à pieds directement à l'école, en suivant le chemin Jean-Jacques Rousseau. Ensuite en dessus, il y aura un 2^{ème} niveau qui sera couvert. (Et pour passer d'un niveau à l'autre vous aurez des escaliers, une toilette). Le 3^{ème} niveau sera à l'air libre, comme déjà dit, avec possibilité de mettre aussi une trentaine de voiture. Donc une trentaine de voitures par étage.

Il y a également des sorties de secours et nous avons pensé qu'en hiver, on pourrait évacuer la neige dans ce trou ...

Donc voilà à quoi ressemble la coupe. Cette coupe vous avez les accès, ainsi que celui qui va au sous-sol (-1).

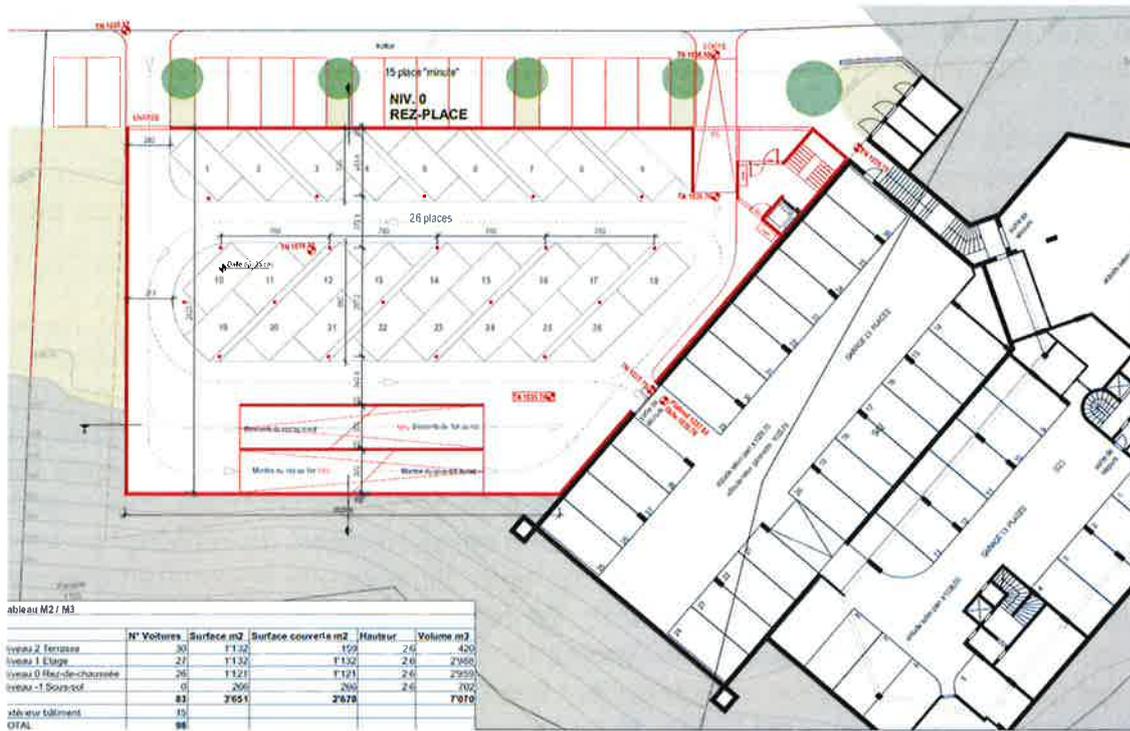


Figure 1 : Plan du niveau 0, en rouge les places couvertes, le long du chemin JJ-Rousseau 15 places minute pour la dépose des enfants

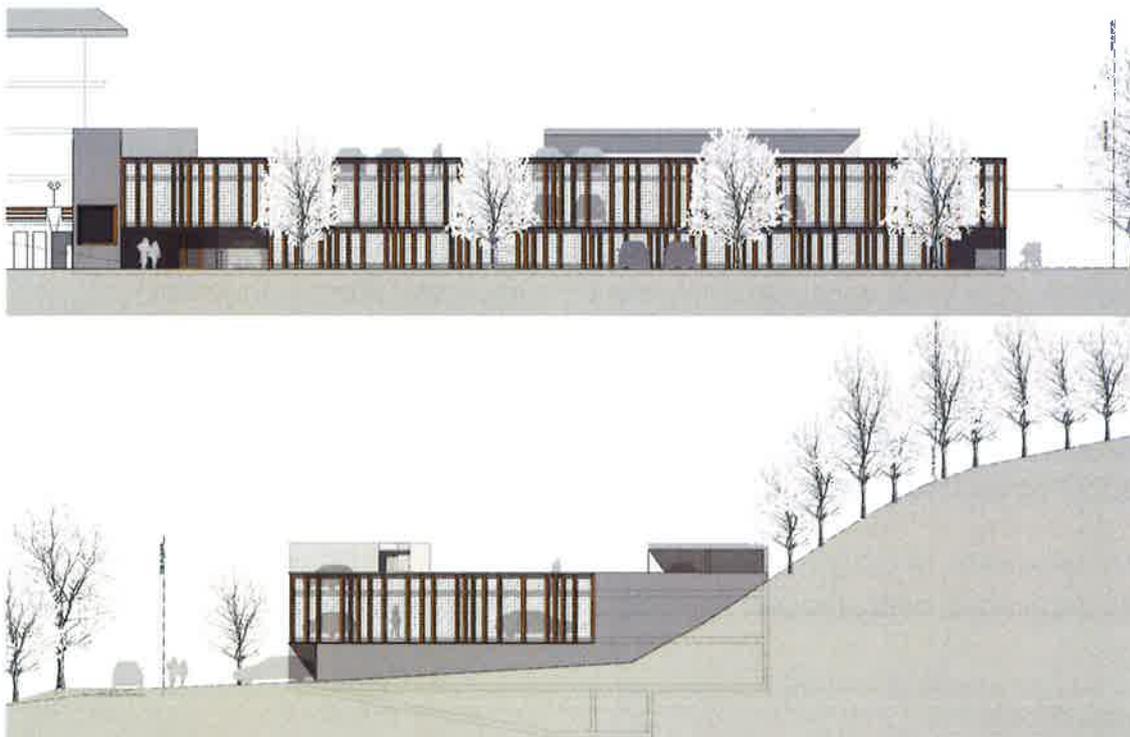


Figure 2 : Façades est et nord, 2 étages couverts et 1 étage en terrasse non-couvert de 30 places chacun

Je pense que les personnes de La Licorne vont réagir, puisqu'ils auront un étage de parking au-dessus de leurs terrasses.

Vous avez donc ici le bâtiment de La Licorne et la façade du parking, avec les deux étages. Le premier en tout venant, un étage couvert et un étage à l'air libre.

Il y a ici une espèce de treillis, qui est quasiment invisible, et une décoration qui pourrait, par exemple être en bois. C'est assez joli, c'est arborisé et les places pour déposer-minute des mamans, sont là entre les arbres.

L'entrée du parking à gauche et sortie à droite de la façade est.

Je voudrai vous rappeler qu'un parking est indispensable à St-Cergue. On l'a vu encore ce week-end, lors de l'inauguration de la biennale de la céramique. Chaque fois qu'il y a une manifestation ici, le parcage est une horreur. Cette biennale n'est pas une grande manifestation, mais nous sommes en manque de places de parc dès qu'il y a quelque chose qui se passe ici au village, et ce parking aurait l'avantage qu'il est discret, il est dans un endroit qui est sans intérêt paysager. Au contraire, maintenant nous avons une sorte de non man's land, avec quelques places de parking en tout-venant, et là on peut voir que cette façade a très fière allure et elle apporterait quelque chose d'esthétique et d'ordonné à cet endroit. En même temps ce parking permettrait de se rendre au Vallon, il n'y a qu'une cinquantaine de mètres à faire. Il est près des commerces du village, donc c'est un site qui est vraiment très adéquat. On peut encore dire qu'il sera bon marché, c'est-à-dire qu'on ne va pas mettre de ventilation, de chauffage, etc. vous voyez qu'il est entièrement ouvert pour l'aération, ce qui limite les coûts de ce parking.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à Mme Françoise Samuel

Mme Françoise Samuel, municipale

Manifestations

- 8 – 23 octobre, Biennale internationale de la céramique, grand évènement culturel avec des créations artistiques tout-à-fait spéciales, avec une grande variété, et je vous encourage vivement à y aller (voir photos projetées)
- 13 octobre Fête de l'Automne, organisé par des parents à la sortie de l'école
- 5 novembre, les résultats du concours du village fleuri au Vallon
- 5 – 6 novembre, Art-titude
- 12 et 18-19 novembre, soirées annuelles du chœur mixte, Chante-Jura
- 26-27 novembre, le marché de Noël
- 3 décembre, le Téléthon
- 10 décembre, le verre de l'amitié organisé par la Société de Développement
- 24 décembre, descente aux flambeaux et arrivée du Père Noël

Sortie des Aînés

La sortie des Aînés, pour les habitants de 70 ans et plus, s'est bien déroulée. Nous sommes allés au château de Vaumarcus, et nous avons pris de bateau entre Bienne et Soleure et je pense que les personnes étaient très contentes.

Pistes de ski du village

Dans quelques jours, nous allons signer une convention avec Télé-Dôle, qui portera sur la gestion des 3 pistes de ski du village par Télé-Dôle. La garantie de déficit de CHF 20'000.- sera mise au budget de la commune

La présidente remercie Mme Françoise Samuel et passe la parole à M. Laurent Mathez

M. Laurent Mathez, municipal

Routes

Nous avons soumis 3 demandes à la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) pour le quartier de La Bourriaz, le quartier des Cheseaux-Dessous et Les Pralies.

A la Bourriaz nous avons demandé un 30 km/h. Ils sont venus faire des mesures aux 3 endroits sur une semaine pour voir les vitesses relevées et la quantité de voitures. La Bourriaz n'a pas été acceptée, car il y a trop peu de circulation, et la vitesse était en moyen de 31 – 33 km/h dans les deux sens.

Au quartier des Cheseaux-Dessous, ça n'a pas été retenu non plus, parce que la moyenne était de 62 km/h. Ce serait donc ridicule de mettre un panneau de 60km/h. Cette vitesse relevée concerne le 65 % des usagers de la route.

Aux Pralies, nous avons demandé une limitation à 60 km/h. La vitesse mesurée était de 75 km/h. Il y a beaucoup de nuisances sonores, donc la DGMR a accordé le 60 km/h Aux Pralies, pour être conforme aux normes antibruit.

La présidente remercie M. Laurent Mathez et passe la parole à M. Paul Ménard, il pas d'information, le remercie et passe la parole à M. Dominique Gafner, qui n'a pas d'information.

La présidente passe la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

Encore une nouvelle, concernant une demande qui nous a été faite il y a au moins 5 ans, concernant un trottoir et un passage pour piétons aux Seytines et Aux Clairvaux. Comme promis, nous avons mandaté le bureau Bovard & Nickl pour faire une étude. Ils nous ont présenté cette étude la semaine passée. Je peux déjà vous dire qu'il s'agit d'un projet magnifique, mais très coûteux malheureusement. Le prix n'est pas encore tout-à-fait défini, mais comporterait un trottoir qui irait depuis l'usine électrique du NStCM jusqu'aux Clairvaux. Il y aurait deux passages pour piétons, un vers la pharmacie et un aux Clairvaux. Pour que soit accepté le passage pour piétons au niveau des Clairvaux, il faut faire un rétrécissement de chaussée à 5 m 50, du style qu'il y a à la sortie d'Arzier. Le préavis viendra probablement l'année prochaine. Il s'agit d'une demande qui a été faite et nous avons même reçu une pétition avec 150 signatures, raison pour laquelle ce projet est en cours.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe au point suivant.

- **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour :

à l'unanimité

- **Point n° 1 de l'ordre du jour**

Préavis N° 21/2016 - Arrêté d'imposition 2017

La présidente passe la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

Le préavis 21/2016 concerne le taux de 66 points. Sachez qu'aujourd'hui les finances de la commune sont saines. Par contre il est important de souligner, comme vous l'avez vu dans les projets qui viennent, c'est que dans les infrastructures de la commune, il y a eu beaucoup de retard qui a été pris. Lors de cette législature, nous allons augmenter le « tempo », c'est-à-dire qu'il y a des investissements importants au niveau de l'application du plan général de l'évacuation des eaux qui est obligatoire ; au niveau de la réfection du réseau de distribution d'eau purifiée. Maintenant si on travaille en sous-sol, nous allons profiter de l'occasion pour mettre à niveau les routes, évidemment nous ne pourrons pas tout faire, nous en laisserons pour la prochaine législature. Par contre ce qui est important c'est qu'au cours de la dernière législature, il y avait des projets comme la rue de la Gare, qui fait partie des plans d'investissement. Vous avez vu les projets, qui sont avancés comme le parking de La Licorne, il y aura l'école qui sera reprise par l'AISGE et il y a aussi des factures pour lesquelles la commune n'a aucune influence, comme la facture sociale qui a l'habitude de prendre l'ascenseur. Je veux juste rappeler ce qu'est la facture sociale. Ce n'est pas juste des gens qui traînent au bistrot, c'est aussi ce que l'on appelle les prestations complémentaires. On a vu récemment les augmentations des primes maladies. Chaque fois que les primes de l'assurance maladie augmentent, le canton subventionne beaucoup de familles qui n'arrivent tout simplement pas payer leur assurance de base, et 18 mois après, la facture est envoyée aux communes. Toujours faisant partie de la facture sociale, du revenu d'insertion et la participation à l'assurance chômage, de la subvention et aide aux personnes handicapées, il y a les prestations d'aide aux familles et les bourses d'étude.

La facture sociale, les paiements de péréquation, la réforme policière, la participation au groupement scolaire représentent à eux seuls un peu moins de 50% du budget de la commune.

Nous recevons la facture du canton 18 mois après la clôture des comptes. Un autre élément sur lequel nous avons peu de contrôle, c'est la réforme policière, qui elle aussi prend l'ascenseur. Le désavantage de la réforme policière c'est qu'il s'agit d'une loi cantonale qui a été votée et que nous devons la payer, même si nous n'avons plus la présence des ASP et que la municipalité a engagé M. Kupferschmidt pour faire le ménage des parkings par exemple. Par contre, au niveau de la municipalité ce que nous essayons de faire, c'est d'arrêter de travailler gratuitement. Vous verrez dans le préavis qui va suivre que c'est un des éléments qui va permettre à la municipalité de faire face à ses devoirs, entre autres au niveau du contrôle des habitants et aussi dans le cadre de la mise en place d'un parking, il faudra instaurer un règlement de stationnement sérieux.

Aujourd'hui, si l'on regarde le niveau d'endettement de la commune, nous sommes en très bonne position. On tourne autour de CHF 6 millions par rapport au revenu annuel qui est de l'ordre de CHF 13 millions. Ces 6 millions d'endettement ne vont pas rester à ce niveau-là. Comme déjà dit, nous sommes dans une législature qui doit faire face à de nombreux retards au niveau des investissements. Lors de l'adoption du prochain budget le plafond d'endettement sera modifié à la hausse. On dit généralement au niveau cantonal, qu'on est en excellente situation, si le plafond d'endettement correspond à 100% des revenus. Nous allons demander au cours du prochain conseil communal que ce plafond d'endettement dépasse le revenu annuel. Par contre, les éléments qui sont rassurants, c'est qu'au niveau de l'intérêt de la dette, nous sommes largement en dessous des exigences/recommandations du canton, sachant que celui-ci recommande que la masse d'intérêts que nous devons payer doit être inférieur à 5 %. Je peux vous assurer qu'aujourd'hui, en faisant une synthèse de planification, dans le pire des cas, en 2021 avec tous les projets que nous avons en poche, la quantité brute d'intérêt devrait pas dépasser 1.48 %

Donc les 66 points d'impôts correspondent à la réalité et nous permet de faire face à la situation, d'autant plus que nous avons des terrains en réserve qui nous permettent de cumuler des fonds pour des investissements futurs.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger, commission des finances

Le rapport fourni par la commission des finances est suffisamment explicite. Il analyse les comptes des deux dernières années et suite aux discussions que nous avons eu avec la municipalité, nous avons conclu qu'il ne fallait pas parler ni de diminution ni d'augmentation des points d'impôts pour l'instant et vous recommandons donc d'accepter le préavis, tel que présenté.

La présidente remercie de M. Denis Berger et ouvre la discussion sur le préavis N° 21/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- Vu le préavis de la municipalité n° 21/2016
- Oui le rapport de la commission de finance d'examiner cette objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 – Préavis n° 21/2016 tel que présenté :

Le préavis n° 21/2016 est accepté : à l'unanimité

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

Préavis N° 22/2016 - Adoption d'un nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants

La présidente donne la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

Une des caractéristiques de St-Cergue est son fort taux de renouvellement. Nous avons un taux de renouvellement de la population de 30 % par année. Concrètement, il y a un employé communal dont le temps de travail est consacré presque exclusivement aux entrées et aux sorties concernant le contrôle de l'habitant. Le deuxième élément qu'il est important de considérer c'est qu'il y a une loi qui permet aux communes de prélever des émoluments. Aujourd'hui, la commune de St-Cergue est la dernière à ne demander aucun frais pour l'inscription au contrôle des habitants. Si vous regardez les comptes du budget que vous avez reçus, le poste du contrôle des habitants représente env. CHF 80'000.- de frais pour la commune.

Nous avons considéré qu'il était normal de demander des émoluments pour l'inscription au contrôle des habitants. Les tarifs n'ont pas été pris au hasard. Nous avons regardé ce qui se passait chez nos voisins et dans les grandes communes. La plupart des règlements communaux, relatifs aux émoluments pour le contrôle des habitants, datent d'une quinzaine / vingtaine d'années. Si on prend Lausanne ou Nyon (règlement date de 2012) dont nous nous sommes en partie inspirés. Nous avons considéré l'énorme charge de travail, qui sera compensé par un émolument de CHF 30.- par famille. C'est la raison pour laquelle ce préavis a été présenté. Ce n'est pas un préavis exceptionnel, c'est plutôt la situation de ne rien encaisser qui est exceptionnelle.

La présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à M. Gerhard Odermatt, de la commission de finances

M. Gerhard Odermatt, commission des finances

La commission des finances adhère complètement aux arguments exposés par M. Paul Ménard. Selon la philosophie de la commission des finances, il est judicieux de couvrir les frais engendrés par une prestation fournie par la commune et de ce fait, la commission des finances recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et ouvre la discussion sur le préavis n° 22/2016

La présidente passe la parole à Mme Francine Lang

Mme Francine Lang

Q : Par rapport aux communications de renseignements, je me demandais s'il fallait payer CHF 15.- à chaque fois que l'on va poser une question à la commune. Je trouve cela un peu exagéré, et pense aux familles qui ont peu de moyens, elles hésiteront à aller demander des renseignements pour ne pas avoir à payer CHF 15.-

La présidente remercie Mme Francine Lang et passe la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

R : je rappelle que ce préavis concerne exclusivement le contrôle des habitants, et non quand un citoyen vient poser une question au guichet. Nous ne serions pas autorisés à demander de l'argent suite à un téléphone. Le règlement adopté est une copie conforme, mise à part que nous facturons par famille et non par individus, de ce qui se fait à Nyon ou Lausanne.

La présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à Mme Lauren Troska

Mme Lauren Troska

Q : J'ai vu que vous avez fait un tableau avec Lausanne, Nyon, Givrins et Trélex, dont je ne connais pas le nombre d'habitants. Qu'est-ce qui vous a motivé à prendre Nyon qui est une commune bien plus grande que nous ?

La présidente remercie Mme Lauren Troska et passe la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

R : Inscrire quelqu'un à Nyon ou à St-Cergue, c'est la même quantité de travail. La raison pour laquelle nous nous sommes inspirés de Nyon, c'était parce qu'il s'agissait du règlement le plus récent. Arzier-Le Muids (2010), Genolier (1993), Givrins (1998), Trélex c'est un peu flou, car il n'y a pas vraiment de règlement sur les émoluments du contrôle des habitants, tel que demandé par le canton. Nous nous sommes donc inspirés des communes qui ont le règlement le plus récent, car ce n'est pas parce qu'une commune est plus grande que le travail est plus grand. Les secrétaires font le même travail. Nous répondons à la même réglementation cantonale. De plus, les tarifs ne devraient pas être modifiés avant au moins quinze ans. Par contre, nous appliquons le tarif par famille et non individuellement, par ex. une famille avec 3 adulte paye 3x CHF 30.-, alors que pas chez nous.

La présidente remercie M. Paul Ménard.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 22/2016 de la municipalité,**
- **Ouï le rapport de la commission de finance d'examiner cette objet,**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

D'approuver le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants,
De soumettre ce règlement au canton pour approbation

D'accepter l'adoption d'un nouveau règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants – Préavis n° 22/2016, tel que présenté :

Le préavis n° 22/2016 est accepté par :

37 voix pour
00 voix contre
03 abstentions

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis N° 23/2016 - Demande de crédit de CHF 78'200.- destiné à diverses améliorations de la déchèterie.

La présidente donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

C'est moi qui ai créé ce préavis pendant le changement de législature, mais ce sera mon remplaçant au dicastère de la voirie qui va le mettre en place. Vous avez pu constater que la déchèterie a énormément de succès depuis que nous sommes passés à la taxe au sac. De ce fait, il y a énormément de bouchons et il faut améliorer la sécurité, raison pour laquelle je vous remercie d'accepter ce préavis, afin d'apporter quelques modifications qui permettront d'accueillir plus de monde et d'être plus efficace.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger, commission des finances

Comme l'a indiqué notre syndic, des mesures de sécurité doivent être augmentées. La commission des finances a étudié cette présentation et est d'accord avec la municipalité, sur le fait que cet investissement va servir à tous les habitants de la commune. Nous vous recommandons, donc, d'accepter ce préavis.

Je vais rajouter un commentaire personnel. Depuis la création de la déchèterie il y a 9 ans, nous avons eu des changements, des réparations, etc., à peu près tous les deux ans et j'ose espérer que cette fois nous aurons une situation qui ne demandera pas d'investissements futurs.

La présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion sur le préavis N° 23/2016

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion, et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

- **Vu le préavis n° 23/2016 de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission de finance d'examiner cette objet,**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux destinés aux diverses améliorations de la déchèterie

D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 78'200.- TTC

De financer cet investissement par la trésorerie courante

D'amortir cet investissement sur une période de 20 ans

D'accepter la demande de crédit de CHF 78'200.- destiné à diverses améliorations de la déchèterie – Préavis n° 23/2016, tel que présenté :

D'accepter par :

38 voix pour

00 voix contre

02 abstentions

Point n° 4 de l'ordre du jour

Rapport des délégués

La présidente rappelle que lors de la dernière législature, les délégués qui se rendaient aux séances de leurs respectives représentations de délégués, nous présentaient des rapports, en principe, au conseil communal suivant, en nous transmettons le résumé de ce qui avait été fait ou dit. Nous avons eu quelques soucis avec le réseau des Toblerones, pour lequel nous n'avons pas eu de rapports. Cela nous a bien manqué vu que nous avons des enjeux importants en cours, tel que l'école. Comme il y a déjà des délégués qui ont assisté à des réunions, je voudrai savoir qui peut déjà nous faire un résumé.

La présidente donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt, délégué au conseil régional

La délégation que nous étions pour représenter la commune de St-Cergue, M. Pierre Graber qui siège au comité de direction (Codir) du conseil régional (Régionyon), M. Dominique Gafner qui représente la municipalité, et moi-même qui représente le conseil communal. Le suppléant, M. Jonas Baumgartner me remplace en cas d'absence. Les trois sujets qui ont été traités lors de la séance sont :

La sortie de la commune de Commugny du conseil régional. Comme vous avez pu le lire dans la presse, la commune de Commugny n'a pas accepté les nouveaux statuts du conseil régional. Par conséquent et, sur décision de son conseil, la commune de Commugny a décidé de quitter le conseil régional au 31 décembre de cette année. Je rappelle que dans le district de Nyon, nous sommes 47 communes, dont 43 font partie du conseil régional.

Le Disren : plan d'investissement du conseil régional. Ce plan d'investissement est actuellement en préparation et sera, probablement, disponible pour le 1^{er} trimestre 2017. Actuellement le conseil régional visite toutes les communes, pour demander aux municipalités les projets qu'elles aimeraient faire figurer dans ce nouveau plan d'investissement de la nouvelle législature. J'imagine que la commune de St-Cergue va mettre des projets touristiques, tel que le parking de La Givrine. Ensuite il a été annoncé pour Télé-Dôle que la convention avec la société Sogestar a été signée. Cette convention concerne l'exploitation du massif de La Dôle. Pour la situation des téléskis dans le village, Mme Françoise Samuel nous a déjà informés ce soir. Ce qui n'a pas été annoncé pour Télé-Dôle, c'est que l'aménagement des pistes sur le massif de La Dôle a été terminé. Cet aménagement concerne le bas du massif, dans la région de Couvaloup de Crans. Pour les personnes qui aimeraient voir ces aménagements, il suffit de mettre ses chaussures de randonnées, et partir de Couvaloup en direction de La Dôle pour voir ces aménagements qui sont très bien faits.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et demande si d'autres délégués ont des résumés à rapporter.

N'ayant plus d'autres résumés, et la parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion.

Point n° 5 de l'ordre du jour

Propositions individuelles et divers

La présidente donne la parole à Mme Christiane Maillefer qui va nous faire une présentation au sujet de l'école

Mme Christiane Maillefer prend la parole

Q : J'aimerais revenir sur la construction de l'école. J'ai pris connaissance de la mise à l'enquête. Le programme me paraît très bien, la localisation par rapport au Vallon aussi, et j'aimerais dans un premier temps, féliciter la municipalité et ses mandataires pour l'avancement du projet.

Là où dans un deuxième temps je suis déçue, c'est que l'école ne soit pas réalisée en structure bois. Il est en effet spécifié dans la mise à l'enquête que la construction de ce bâtiment est prévue en béton. Ce choix est regrettable car il ne prend pas en compte des aspects environnementaux, économiques et négatifs qui sont liés à cette construction. La 1^{ère} chose c'est un plaidoyer pour le bois. C'est un matériau de construction durable. Il n'émet pas de CO₂, il peut même en fixer. Ce matériau est très présent sur notre commune. Sa récolte et sa transformation ne nécessitent pas trop d'énergie, et peut éviter des transports s'il est exploité localement. Prendre du bois de la région ou de Suisse, permet de maintenir des savoir-faire et des emplois dans la filière du bois. Les forêts de suisses sont multifonctionnelles, elles offrent un cadre idéal pour les loisirs durant toute l'année.

Elles sont gérées de manière à préserver la biodiversité. Et, elles produisent du bois, matériau de construction. Ces éléments sont également valables pour la commune de St-Cergue.

Pour rappel, St-Cergue est, après Arzier, la commune la plus boisée du district, avec un taux de boisement de 66% et une surface de forêt de 1600 hectares. Il s'agit là d'une ressource naturelle très importante de la commune qui pourrait être exploitée non seulement en tant qu'argument touristique mais également pour produire du bois de construction.

Ensuite, d'un point de vue économique, contrairement à ce qui se dit, la construction en bois n'est pas plus coûteuse que la construction traditionnelle.

2 exemples tirés de la brochure « construction bois – Ecoles » de Lignum économie suisse du bois, parue la semaine dernière

Ecole Bois-Genoud à Crissier :



6 salles de classes ; 3 salles spéciales (science, musique) ; 3 salles de groupes
CHF 4,14 millions, durée des travaux 8 mois

Bâtiment scolaire et UAPE, Rueyres-les-Prés,



2 classes enfantines, 6 classes primaires, 2 salles ATC/ACM ; 2 surfaces de dégagement, 1 UAPE, 1 Abri PC 65 places, CHF 5,1 millions, durée des travaux 10 mois.

Pour information, les architectes, qui ont construit cette école, sont les mêmes que ceux mandatés par la commune de St-Cergue.

Je trouve intéressant de voir ça et on peut se poser la question de savoir pourquoi ils n'ont pas proposé une école en bois à St-Cergue. L'école de St-Cergue est quant à elle devisée à CHF 5,7 millions pour 6 classes, donc encore plus cher.

C'est pour toutes ces raisons tant écologiques qu'économiques que je regrette que cette école soit réalisée en béton. Bien sûr que pour les parties enterrées, il faut du béton. Par contre le bois serait vraiment adapté pour les étages supérieurs.

Je trouve donc regrettable, et je pense qu'on aurait même pu mettre du bois de la commune à disposition. Ces aspects ne sont pas possibles si on fait l'école en béton. De plus je trouve essentiel qu'une construction communale soit en cohérence avec le territoire et les ressources naturelles présentes. Il est curieux de ne pas utiliser le bois de nos forêts pour la construction.

Pour finir j'espère que ces arguments inciteront la municipalité à réévaluer ses choix, en discutant avec les architectes, parce que ce serait bien de pouvoir mettre à profit leur expérience dans ce domaine.

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer et passe la parole à Mme Anny Graber

Mme Anny Graber prend la parole

Q : Je n'y connais rien, mais depuis un peu plus de 50 ans que j'habite à St-Cergue, on nous dit que le bois ne convient pas à St-Cergue, et on voit bien que les chalets doivent, sans arrêt, être entretenus, et que c'est pour cela qu'on construit en dur. Et 2^{ème} chose, faut-il annuler tout ce qui a déjà été fait pour revoir ce projet ?

La présidente remercie Mme Anny Graber en rappelant que Mme Christiane Maillefer exprimait un point de vue et que cela ne donnait pas lieu à des questions, puis elle passe la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

R : Je sais que vous auriez aimé que nous fassions l'école en bois, mais je vous rappelle que nous avons 2 écoles en bois au village. Nous voyons qu'elles vieillissent très mal, et les deux exemples que vous avez présentés se trouvent en plaine. Nous avons visité ensemble Rueyres-les-Prés, et les panneaux extérieurs ne sont pas en bois, ce qui est un plus. Pourquoi a-t-on choisi une école en béton, c'est aussi à cause de la proximité du Vallon. Si cette école avait été faite, par exemple à Basse Ruche, ou à l'emplacement de l'actuelle école, nous aurions peut-être pu faire une école comme celle de Rueyres-les-Prés. Mais le fait que nous soyons à côté d'une bâtisse en béton, notre architecte a préféré utiliser le même matériau que la ferme du Vallon. Donc solidité, proximité du Vallon, et entretien bien meilleur marché avec du béton. Par contre, nous allons essayer d'intégrer du bois à l'intérieur. Par exemple, toutes les fenêtres, les portes fenêtres, etc., nous allons essayer de mettre du bois, de même que les armoires intérieures de l'école. Nous avons récemment visité l'EPA et nous avons trouvé que le mélange béton-bois était très réussi et permettait aussi d'apporter cette touche de bois à l'intérieur.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. James Alexander

M. James Alexander prend la parole

Q : J'ai cru comprendre que lors de la dernière séance du conseil, un conseiller qui n'avait pas été assermenté avait voté. Je voulais savoir quel était le vice de procédure qui avait permis cela.

La présidente

R : Le conseiller a été assermenté tout de suite après mais nous avons corrigé les votes

La présidente remercie M. James Alexander et passe la parole à M. Frédéric Fluck

M. Frédéric Fluck

Q : Toute à l'heure vous avez présenté le préavis concernant les émoluments du contrôle des habitants, et nous avons appris un chiffre : 30 % de renouvellement des habitants, ce qui représente env. 700 personnes par an. Je me demandais s'il existait des statistiques sur le type de population qui quitte et qui vient dans la commune. Il me paraît intéressant de savoir s'il s'agit de familles, le nombre d'enfants, ça peut se discuter, mais leur niveau de vie. Il me semble que les infrastructures, les investissements, vont de pair avec la population qu'on pourrait / voudrait accueillir dans la commune. Parce que si on veut des rentrées fiscales, il faut des revenus. C'est pour cela qu'à l'avenir, je vais soutenir les investissements. Il me semble qu'il faut qu'on investisse pour pouvoir faire venir des gens qui ont envie de venir chez nous, et non pas qui viennent par dépit, parce que simplement les loyers sont meilleur marché. Donc y-a-t-il une statistique qui existait et qui disait qui sont les gens qui quittent et qui viennent chez nous.

La présidente remercie M. Frédéric Fluck et passe la parole à M. Paul Ménard

M. Paul Ménard, municipal

R : Lors de la dernière législature, il y a eu une étude qui avait été présentée par l'Université de Genève qui traitait du renouvellement sur la commune de St-Cergue. Je dois quand même rappeler que les gens qui viennent ici sont effectivement des familles, pour la raison que les loyers sont plus chers en plaine, et qu'il y a de plus en plus de résidences secondaires qui sont transformées en résidences principales. De ce fait je pense que St-Cergue risque de devenir, et c'est une bonne chose, un lieu d'accueil pour des familles « normales ». Pas que des gens qui gagnent CHF 20'000.- par mois, mais aussi de classe moyenne qui commencent à avoir des difficultés à joindre les deux bouts, notamment en raison de l'augmentation des assurances maladies, ou du fait que les salaires n'augmentent pas beaucoup depuis quelques années. Je pense que nous sommes encore dans ce petit îlot de normalité dans le district, pour éviter que de jeunes familles doivent se trouver des logements Aux Rousses, ce qui n'est pas l'objectif.

Je n'ai pas de statistiques très détaillées, mais sachez nous ne sommes pas une commune d'assistés sociaux. Certes, nous en avons, mais ils représentent une infime part de la population. Le roulement est dû essentiellement à des gens qui prennent un pied à terre en attendant de trouver quelque chose en bas et quand ils sont confrontés à l'hiver, ça devient un obstacle. Je vais moi-même déménager bientôt, et la famille, qui va reprendre mon ancien logement, a 5 enfants.

La présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger prend la parole

R. : Un complément d'information sur ce même sujet. Lors de la présentation par l'Université de Genève, nous avons été cités comme la 2^{ème} commune de Suisse, avec le plus grand renouvellement en nombre de gens qui viennent et qui repartent et qui restaient peu de temps. L'analyse qui avait été faite par l'Université de Genève disait qu'il s'agissait de gens qui cherchaient un appartement, parce qu'ils avaient trouvé un job sur l'arc lémanique, et comme il n'y avait rien de disponible en bas, ils prenaient ce qu'ils trouvaient, mais sitôt qu'ils trouvaient un endroit près de l'autoroute pour se rendre sur Genève ou Lausanne plus facilement, ils redéménageaient. C'était la raison pour laquelle nous avons un taux de renouvellement aussi élevé. Je crois me souvenir que c'était une commune des Grisons qui avaient aussi un taux de renouvellement important, mais plus dû à l'achat et la vente des appartements.

La présidente remercie M. Denis Berger et donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Muriel Archer Galibourg prend la parole

Q. : Nous avons eu récemment une coupure d'eau dans le village, et il me semble qu'elle n'avait pas été annoncée aux résidents. J'ai appris par la suite que ça l'était sur le site Web, et je voulais savoir si c'est normal qu'une coupure assez longue ne soit pas annoncée, pour certains plus 6 heures et sans possibilité de tirer de l'eau avant puisque non prévenu. Tout le monde ne regarde pas le site internet de la commune quotidiennement. Est-ce qu'à l'avenir, ce sera comme ça, ou est-ce que quelques quartiers ont été oubliés ?

La présidente remercie Mme Muriel Archer Galibourg et passe la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

R. : En ce moment, nous sommes en train de mettre en route le réservoir des Cheseaux-Dessus, et nous avons dû installer un réducteur de pression à l'entrée des pistes de ski, puisque le réservoir est plus haut en altitude. Tous ces travaux sont difficiles à planifier, raison pour laquelle nous n'arrivons pas à avertir toute la population, car nous ne savons pas quand cela aura lieu. Je peux déjà vous annoncer qu'il y aura plusieurs coupures d'eau ces prochains temps pour la mise en service du réservoir. Nous en sommes désolés et avons fait un article dans le journal qui explique tout cela. Ces travaux ont lieu en fonction de la disponibilité des équipes qui mettent en service ces installations. C'est très complexe. Ils ont parfois des ennuis qui ne sont pas prévus, d'où l'impossibilité de vous informer. La commune s'en excuse par avance. Il y a parfois aussi des fuites, puisque nous avons un très vieux réseau d'eau. Elles ne peuvent pas être non plus planifiées et ces deux éléments font que nous avons parfois de grandes coupures d'eau.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Arnaud André

M. Arnaud André prend la parole

R. : En complément puisque je m'occupe du service des eaux, les travaux sont planifiés par semaine, mais nous ignorons le jour exact. Par exemple, il y avait une coupure d'eau prévue et elle a été annulée et reportée à une autre semaine, d'où la difficulté de vous avertir.

Nous avons mis des affiches dans les magasins et les restaurants, afin de prévenir un maximum de personnes. Lors de la dernière coupure d'eau j'ai fini mon travail à 21h30, car il y a eu des problèmes lors de la remise en service.

La présidente remercie M. Arnaud André et donne la parole à M. Didier Beux qui a 5 informations à nous donner

M. Didier Beux prend la parole

Lors de la dernière séance de l'AQAP (Association du Quartier de l'Avant-Poste), il a été soulevé 4 points dont je voudrai vous parler. Cette séance a eu lieu vendredi, ce qui ne m'a pas permis de prévenir la présidente avant ce soir.

1. C'est le problème du temps d'attente du train pour tous ceux qui habitent après St-Cergue. Les écoliers doivent attendre une demi-heure, alors que le train est là. Exemple : ils quittent Genolier à 15h et arrivent à La Cure à 17h. Nous avons essayé de discuter, mais les responsables du NStCM ne veulent rien savoir. Est-ce que la commune peut faire quelque chose pour que les enfants n'attendent pas pour rien ? Mon fils avait pris l'option grec en plus du latin, mais comme il n'avait plus de temps, il a préféré renoncer, je trouve dommage de les démotiver. Je sais qu'il existe une règle qui dit que la commune peut prévoir des transports si les horaires ne conviennent pas ou si elle ne peut pas donner de transport, qu'elle permette aux habitants de pouvoir faire ce transport, moyennant une petite rémunération pour que les personnes s'organisent.

Je vous remercie d'étudier le cas et de voir si une solution peut être trouvée, soit avec le NStCM, soit avec un transport prévu certains jours, soit avec une petite rémunération pour qu'on puisse s'organiser pour les faire.

2. L'entretien de la route et aménagement de l'entrée de l'Avant-Poste. C'est un endroit qui est fortement délabré, et je voulais savoir si un jour la route sera refaite. J'avais fait une demande au mois d'avril à la commune et j'avais reçu en retour un plan avec les parcelles, et l'explication que certaines appartenaient à la commune de Bois d'Amont. Nous avons donc fait un courrier à cette commune pour obtenir des autorisations pour pouvoir goudronner un bout de leur parcelle. Ils nous ont répondu, comme s'ils n'avaient rien compris, qu'il leur fallait un projet de la commune avec signature. Je ne pourrai rien faire tout seul, c'est pour cela que j'aimerais qu'on puisse en discuter pour voir ce qui peut être fait de simple, joli et pas trop cher. Si ce n'est pas pour cette année, que ce soit pour plus tard. Mais nous aimerions avoir une vision de ce qui pourrait se faire.

3. Plusieurs personnes ont des craintes, en raison des inondations dues aux eaux qui descendent de La Baronne et de plus loin. Il y a un ruisseau qui se forme et l'eau arrive, entre-autre, chez moi, mais fait également déborder les puits perdus. Nous craignons qu'il y ait des poches d'eau qui se remplissent et, dès qu'il y a un peu de pluie, l'eau descend et fait la rivière sur la route. Comme il y a eu des coulées de boue qui avaient soulevé la route, il y a quelques années, nous avons peur que cela se reproduise. Donc est-il possible de faire analyser le terrain pour voir ce qu'il a dessous ?

4. Le temps d'attente qui est très long au feu, dû aux travaux réalisés par le NStCM. Lorsque la route avait été refaite, ce sont des ouvriers qui faisaient la circulation avec des palettes aux heures de pointe.

Nous ne perdions pas de temps. Je mets une heure de plus le matin pour me rendre au travail et il y a la queue qui commence au début de La Givrine et ça dure entre 10 min. et un ¼ d'heure. On en parle jusqu'à Genève. Serait-il donc possible que le NStCM mette des personnes durant les heures de pointe.

5. Grâce à notre syndic, nous avons eu droit l'année passée à un bac à sable pour mettre sur les pentes raides. Les gens qui l'avaient demandé en sont d'ailleurs très contents. Le couvercle étant cassé, est-il possible d'avoir un nouveau couvercle ou de le faire réparer, afin que la neige n'aille pas dedans ?

La présidente remercie M. Didier Beux et lui demande de transmettre à la commune les différentes questions. Elle donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

R : Je peux déjà vous donner quelques réponses à vos demandes, puisque ce n'est pas la première fois que vous le faites pour certains objets.

1. En ce qui concerne les horaires de l'école, les horaires du NStCM et des transports publics, en général, sont revus tous les deux ans, nous ferons attention lors de la prochaine session des horaires pour essayer d'améliorer cela. Pour l'instant, nous ne pouvons rien faire avant juin 2017. Tous les transports publics de la région sont interdépendants les uns des autres.

2. Pour la parcelle de Bois d'Amont, j'ai aussi essayé de mon côté. Nous avons invité le maire et je lui en ai déjà parlé. C'est très difficile, car c'est une commune qui n'a pas d'argent, et ils n'ont pas l'intention de faire quoi que ce soit. L'espoir fait vivre, mais nous n'allons pas goudronner des endroits qui ne nous appartiennent pas.

3. Pour le ruissellement à La Cure, je passerai la parole à M. Gafner qui vous expliquera ce qui se passe.

4. Les travaux sur la route cantonale et la réfection du mur du NStCM. En tant que commune, nous n'avons pas du tout été consultés.

C'est une route cantonale (RC). Si vous avez des demandes et/ou des réclamations, vous devez les faire au NStCM et à la DGMR à Bursins, c'est eux qui gèrent la RC. Nous ne pouvons rien faire de notre côté.

5. Pour ce qui est du couvercle cassé, notre chef de la voirie M. Arnaud André a pris note et il ira le remplacer. Ce n'est pas à vous de le faire.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Karine Ringgenberg

Mme Ringgenberg

J'ai une remarque, et j'espère que Mme la présidente ne va pas mal le prendre. Je sais que le poste de président n'est pas facile, mais lors d'un dernier conseil nous avons reçu des directives pour savoir comment prendre la parole, qu'il faut se lever, saluer, etc. Ce qui me dérange c'est que lorsque vous passez la parole aux municipaux, vous restiez assise et que l'on ne voit pas clairement qui prend la parole. Ce n'est pas méchant mais ainsi chaque municipal sait quand il prend la parole ou pas.

La présidente remercie Mme Karine Ringgenberg pour la remarque et fera, ainsi que les municipaux plus attention à l'avenir, puis elle donne la parole à M. Dominique Gafner

Dominique Gafner, municipal

R : Nous savons que nous avons des problèmes au niveau des évacuations des eaux. Nous avons un seul réseau. Les eaux claires ne sont pas mélangées avec les eaux usées. Nous avons mandaté le bureau Peitrequin et nous avons mis des débitmètres à différents endroits pour voir les endroits où ça pourrait bloquer, où il y aurait une surcharge au moment des grosses pluies.

Nous avons vu que l'évacuation des eaux sur notre territoire se fait dans la journée. Il n'y pas de stagnation, d'accumulation d'eau ou autre. Après cette étude, même s'il n'y a pas encore eu beaucoup de pluie, et que le bureau Peitrequin va refaire des analyses, la voirie a fait un curage de toutes les canalisations, eaux claires, eaux usées, et notamment une partie d'un des drains qui évacuait mal. Il venait s'accumuler sur la route et qui partait sur la France. La France nous a demandé de faire une étude, parce que chez eux il y avait une accumulation d'eaux claires dans les eaux usées, ce qui faisait que les couvercles se soulevaient et les excréments et le papier sortaient. A cet endroit-là il y a 800 m de conduites sur leur territoire qui n'ont jamais été contrôlées. Avec les enregistrements que nous avons faits ces derniers temps, on voit clairement que nous avons l'eau qui est évacuée immédiatement. Le problème ne viendrait pas de chez nous. La voirie a déjà fait un contrôle de l'évacuation des eaux de pluie de toits de certaines maisons, il y a encore une partie à contrôler, et il y a un budget qui est prévu pour assainir l'évacuation des eaux claires et usées de l'ensemble de La Cure. Les appareils sont encore sur place et on attend les grosses pluies pour faire un deuxième relevé de débit.

La présidente remercie M. Dominique Gafner et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Christiane Maillefer

Je reviens sur la question du bois et j'aimerais revenir sur 3 points.

1. Il faut différencier l'intérieur et l'extérieur. Oui, du bois non traité à l'extérieur devient gris. Mais à l'intérieur une structure bois est plus solide qu'une construction traditionnelle

2. On a l'impression que c'est toujours la faute du bois. Quand il y a un piquet qui est planté et qui pourrit, c'est la faute du bois. Ce n'est jamais la faute de la personne qui n'a pas fait le nécessaire pour qu'il ne pourrisse pas. Et ça c'est un biais qu'il faut éviter quand on a une discussion sur le bois.

3. L'altitude : les exemples que j'ai pris sont effectivement en plaine. Mais il y a aussi les écoles de Leysin, du Sépey, de Tramelan (900m), de Bassins qui sont construites en bois. Le refuge du « Goûter » qui est à 3800 m, qui est le point de départ pour monter au Mont Blanc et est construit en structure bois. Pas l'extérieur, mais la structure en bois de St-Gervais en l'occurrence. Maintenant, on a assez discuté. Vous connaissez mon point de vue et j'espère simplement que ce n'est pas l'altitude de St-Cergue qui fait monter les prix.

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer et donne la parole à M. Didier Beux

M. Didier Beux

Par rapport à la réponse du syndic concernant Bois d'Amont. Ne pourrions-nous pas simplement leur racheter cette parcelle et ainsi nous n'aurons plus de souci. Car il n'y a qu'un petit bout qui ne va pas.

On pourrait faire le tour de la parcelle, mais peut-être que même l'AQAV serait prête à mettre la différence pour qu'on arrive à faire quelque chose de joli. Ce serait à discuter, mais il y a sûrement une solution qu'on pourrait faire, parce qu'on est mieux que ces gens-là qui n'ont pas de sous.

La présidente remercie M. Didier Beux et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt

En tant que président de l'Association des Clairvaux, nous avons eu notre assemblée annuelle la semaine passée. Nous avons un certain nombre de points à discuter avec la commune et nous avons décidé d'écrire directement à la municipalité. C'est tout ce que je voulais préciser.

La présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à M. Jean-François Christen

M. Jean-François Christen

Je n'étais pas là lors de la désalpe et je l'ai regretté. Mais si on parle des feux à Genève, on parle sur TF1 de la désalpe de St-Cergue qui était magnifique. Je ne sais pas si on arrive à récupérer ce reportage pour le mettre sur le site de la commune, si c'est déjà fait tant mieux.

La présidente remercie M. Jean-François Christen et passe la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, syndic

En effet, tous ceux qui ont vu ce reportage l'ont trouvé magnifique. La commune a pris l'initiative d'écrire à TF1 pour leur demander les droits pour avoir ce reportage et le mettre sur le site de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion.

La présidente nous rappelle la date des prochains conseils, soit le 6 décembre 2016 à 19h00, le 28 mars et le 20 juin 2017.

La présidente remercie tous les conseillers, souhaite une bonne soirée et clôt la séance à 21h55.

La présidente

Maria Guichard



La secrétaire

Maria-José Hautier